ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE TREMPLIN UTC
LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024

PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS

Dernière actualisation des statuts en vigueur : **4 décembre 2019**.

Article 16 – Composition du conseil d'administration

~~Le conseil d'administration est composé de 4 à 20 membres et l'UTC, membre de droit.~~

Le conseil d'administration est obligatoirement composé de :

- 4 à 20 membres considérés comme administrateurs de l'association
- 1 membre de droit nommé par le directeur de l'UTC

Sur invitation du président de Tremplin UTC, les partenaires de l'écosystème UTC et inter-UT, peuvent participer aux réunions du conseil d'administration sans droit de vote :

- Un représentant du BDE (bureau des étudiants)
- Un représentant de la Junior UTC
- Un représentant de l'association UTT Alumni
- Un représentant de l'association Assidu
- Un représentant de l'incubateur iTerra
- Un représentant de la société UTeam
- Un représentant de la Fondation UTC pour l'innovation

Ces sept représentants s'ajoutent aux administrateurs et aux membres de droit.

Un membre élu absent (non excusé) trois fois consécutives est démissionnaire de fait de ses fonctions au sein du conseil d'administration.

Ce document est la propriété exclusive d'UTC Alumni et ne peut être diffusé à des tiers sans l'accord écrit du/de la président(e).